PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Communiqué de Presse

Nantes, le 29 juin 2015

24 400 emplois sur le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire

Au 31 décembre 2012, le port de Nantes Saint-Nazaire génère directement ou indirectement 24 400 emplois présents dans 522 établissements. Il accueille des industries historiquement implantées comme la construction de navires, plus récentes comme l'aéronautique et naissantes dans le cas des énergies marines renouvelables.

Il est le :

- 3e grand port maritime français (GPM) pour l'emploi maritime,
- 4e pour le trafic avec 26,4 millions de tonnes en 2014,
- 1er GPM de la façade atlantique.

➢ Un impact important sur les territoires de la région

L'impact local du port est important dans la région, il est même structurant pour la zone d'emploi de Saint-Nazaire.

- Un poids sur l'emploi de la région de 1,9 %, encore plus important pour les zones d'emploi de Nantes et Saint-Nazaire avec respectivement 2,7 et 15,4 %,
- 4 % de la richesse générée dans la région avec 2,6 milliards d'euros,
- 32 % de la richesse générée au sein de la zone d'emploi de Saint-Nazaire, et 4,9 % au sein de celle de Nantes.

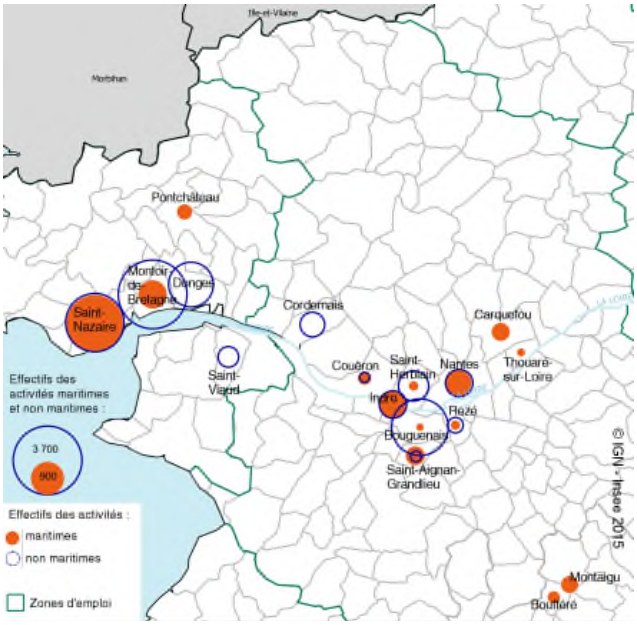

Champ : établissements de 50 salariés et plus.
Source : Insee, Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) 2012.

➢ 7 700 emplois dans les activités maritimes et 16 700 dans les activités non maritimes

Les 24 400 emplois générés par le port de Nantes Saint-Nazaire se partagent entre deux ensembles : les activités maritimes d'une part (7 700 salariés) et les activités non maritimes d'autre part (16 700 salariés). Les activités maritimes comprennent les établissements dont l'activité est le cœur de métier du port, comme la gestion du port, la construction de bateaux ou l'affrètement. Les activités non maritimes regroupent des établissements qui tirent partie des infrastructures portuaires comme la construction aéronautique, le raffinage ou le commerce de gros. Pour ces établissements, la proximité du port est stratégique (manutention, relations avec clients et fournisseurs…).

➢ Saint-Nazaire, principal pôle d'implantation, dont l'influence s'étend au-delà de la zone portuaire

La zone d'emploi de Saint-Nazaire concentre 55 % des salariés portuaires : Saint-Nazaire (6 000 postes), Montoir-de-Bretagne (5 000 postes), Donges (1 800 postes). Les autres se situent principalement dans la zone d'emploi de Nantes : Bouguenais (3 200 emplois), Nantes (2 300 emplois), Saint-Herblain (1 500 emplois), Indre (1 300 emplois).

Les activités liées au port influent sur l'économie des communes portuaires, mais génèrent également indirectement de l'activité dans les communes de résidence de leurs salariés, dans le bâtiment, le commerce ou les services de proximité.

L'aire d'influence du port recouvre ainsi un périmètre plus étendu : une large diagonale de 80 km, englobant les communautés d'agglomération de la Presqu'Île de Guérande et la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois jusqu'à celle de Cœur Pays de Retz et le sud-ouest de Nantes Métropole.

Cette étude est le fruit d'un partenariat entre l'Insee, l'État, la Région Pays de la Loire et Nantes Saint-Nazaire Port. Elle utilise une méthodologie développée à l'Insee dans toutes les régions pour définir le poids économique d'un port et son inscription sur le territoire.

Diffusion : **Insee Pays de la Loire - Insee Analyses n°18, juin 2015, sur le site http://www.insee.fr/pays-de-la-loire (rubrique publications)**

Contact presse Insee : 02 40 41 75 89 - bureau-presse-pays-de-loire@insee.fr